

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN295

présenté par

M. Lainé, M. Cubertafon, M. Fesneau, M. Michel-Kleisbauer et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A l'alinéa 104, après le mot :

« intensité »,

insérer les mots :

« ou d'intensité « médiane » (propres aux conflits dissymétriques) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter une option d'engagement de nos forces conventionnelles à mi-chemin entre les opérations de basse intensité et de haute intensité en celle des opérations médianes face à un adversaire dissymétrique.

En effet, par exemple, les opérations initiales menées en Libye le furent, sans intensité maximale, avec des moyens restreints contre un ennemi technologiquement et matériellement dépassé sans pour autant, à l'inverse, se définir par des opérations de contre-insurrection ou de contre-terrorisme.